



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CM TOURS VAL SUD EST CS 30235 4 RUE DE CORMERY 37550 ST AVERTIN

déclare et atteste avoir reçu la somme de 2 000 €.

Mr MAZBOUDI Malek, gérant de la société A LA LIBANAISE, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 5 BIS RUE EDOUARD BRANLY 37170 CHAMBRAY LES TOURS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	MAZBOUDI Malek
Nombre de parts	500
Montant versé	1 000 €
2e associé	MAZBOUDI Sami
Nombre de parts	500
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 03 février 2026

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

JST06